

PROGRAMME
DES
COURS
DE
L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Pendant les deux semestres de l'année

1890-1891

GENÈVE
IMPRIMERIE CENTRALE GENEVOISE, RUE DU RHONE, 52

—
1890

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1890-1891

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1890 et finira le 22 mars 1891.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 1^{er} au 8 octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1890 au 4 janvier 1891 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1891 et finira le 15 juillet. La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1890-1891 est composé de :

MM. A. CHANTRE, *Recteur.*

§ G. JULLIARD, *Vice-Recteur,*

C. SORET, *Secrétaire.*

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.

A. MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

S. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

Faculté des sciences

M. le professeur G. OLTRAMARE, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Géométrie analytique. — M. le professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des probabilités. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique analytique. — M. C. CAILLER, doct. ès-sciences, assistant. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Complément de dynamique analytique. — Le même. — Une heure par semaine.

Astronomie physique. — M. le professeur R. GAUTIER. — Deux heures par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. — M. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Calcul approximatif. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur SORET. — Physique moléculaire. Calorique. Electricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le professeur GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Minéralogie. — M. L. DUPARC, professeur extraordinaire. — Trois heures par semaine.

Répétitoires pratiques. — Le même professeur. — Application de la cristallographie. — Déterminations pratiques des minéraux. — Deux heures par semaine.

Géologie physique et expérimentale. — (Cours libre.) — Le même professeur. — Suite du cours d'été. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. — Le même professeur.

Toxicologie. — M. le professeur D. MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie biologique. — Le même professeur. Falsifications des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. — (Cours libre.) — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même professeur.

Zoologie et anatomie comparée des invertébrés. — M. le professeur C. VOGT. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — Tous les jours. — S'adresser à M. le docteur YUNG, assistant.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Exposition de la théorie de Darwin. — Une heure par semaine.

Physiologie botanique. — M. le professeur M. THURY. — Deux heures par semaine.

Botanique médicale et pharmaceutique. — M. R. CHODAT, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Anatomie végétale. — (Cours libre.) — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Evolution et distribution des végétaux. — (Cours libre.) — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Microscopie pharmaceutique. — M. le professeur BRUN. — Quatre heures par semaine.

Pharmacognosie et pharmacie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie. — Le même professeur.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Exercices sur le calcul différentiel et intégral et sur d'autres branches. — M. L. LEBoulLEUX, licencié ès-sciences. — Deux heures par semaine.

Thermodynamique. — M. Edmond OLIVIER. — Une heure par semaine.

Les théories de la Chimie. — M. Amé PICTET, docteur ès-sciences. — Une heure par semaine.

Théorie des composés aromatiques. — (Première partie.) — M. S. LÉVY, docteur ès-sciences. — Une heure par semaine.

Volumétrie — Le même. — Une heure par semaine.

Psychologie physiologique. — M. T. FLOURNOY, docteur en médecine. — Cours gratuit. — Deux heures par semaine.

Etude des relations entre la physique et la chimie. — M. A. LE ROYER, docteur ès-sciences. — Deux heures par semaine.

Action des agents physiques sur le globe. — M. Emile CHAIX. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Geométrie descriptive. — M. le professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

Théorie générale des équations. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices mathématiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. C. CAILLIER, docteur ès-sciences. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — M. C. CAILLIER. — Deux heures par semaine.

Astronomie théorique. — M. le professeur R. GAUTIER. — Théorie des mouvements des corps célestes. — Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires. — M. Charles GALOPIN, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Calculs approximatifs. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur Ch. SORET. — Acoustique, Optique. — Quatre heures par semaine.

Compléments de physique (Cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Chimie organique. — M. le professeur GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Chimie biologique. — M. le professeur D. MONNIER. — Trois heures par semaine.

Chimie pharmaceutique. — (Cours libre.) — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie. — M. le professeur J. BRUN. — Suite des cours d'hiver. — Six heures par semaine.

Géologie. — M. le professeur VOGT. — Quatre heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même professeur.

Pétrographie (Cours libre). — M. L. DUPARC, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Théorie de la formation des montagnes (Cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Les fonctions mentales des animaux. — Une heure par semaine.

Organographie botanique. — M. le professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices dans le laboratoire de botanique. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Botanique systématique. — M. R. CHODAT, professeur extraordinaire. — Quatre heures par semaine.

Fonctions végétales. — (Cours libre.) — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Exercices pratiques. — Le même professeur. — Tous les jours.

Excursions botaniques. — Le même professeur.

Exercices pratiques dans les laboratoires de physique, chimie, analyse chimique, chimie physiologique, microscopie et anatomie comparée. — Comme dans le semestre d'hiver.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Les théories de la chimie. — M. Amé PICTET, docteur ès-sciences. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Théorie des composés aromatiques. — (Seconde partie.) — M. LÉVY, docteur ès-sciences. — Une heure par semaine.

La génération. — M. M. JAQUET, docteur ès-sciences. — Deux heures par semaine.

Éléments de la théorie de l'élasticité — M. C. GAILLER, docteur ès-sciences. — Une heure par semaine.

Étude des relations entre la physique et la chimie. — M. A. LE ROYER, docteur ès-sciences. — Deux heures par semaine.

Action des agents physiques sur le globe. — M. Emile CHAIX. — Une heure par semaine.

Chimie appliquée à la teinture et à l'impression. — M. P. JULLIARD, docteur ès-sciences. — Deux heures par semaine.

Faculté des Lettres

M. le Professeur Eugène RITTER, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André OLTRAMARE. — Horace, *Épîtres*. Lucrèce, *De natura rerum*, livre V. Quintilien, *Institution oratoire*, livre XI. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — L'éloquence et la rhétorique. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Hérodote, *Livre III*. — Sophocle, *Electre*. (Programme de la licence.) — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — Les prosateurs de l'époque athénienne. — Deux heures par semaine.

Littérature française et Littérature comparée. — M. le professeur ROD. — Histoire générale de la littérature française et de ses rapports avec les littératures voisines. Le moyen-âge. — Trois heures par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — La littérature française sous la Restauration. — Deux heures par semaine.

Exercices littéraires. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Introduction à l'étude des langues romanes, Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Trois heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Recherches sur l'histoire littéraire, religieuse et politique de Genève et des contrées voisines (cours libre). — Le même professeur. — *Privatissimum*.

Littérature allemande. — M. Bernard BOUVIER. — Herder et Goethe; Goethe et Schiller, 1794-1805. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs allemands. — Le même professeur. — Poésies lyriques de Goethe et Schiller. — Deux heures par semaine.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie indo-germanique au XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Grammaire comparée. Les différentes écoles et méthodes. Étude des formes grammaticales. Déclinaisons, conjugaisons et particules. — Deux heures par semaine.

Philosophie générale. — M. le professeur GOURD. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — Le même professeur. — Philosophie grecque et philosophie de l'ère chrétienne. — Quatre heures par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — La Réformation au temps de Luther. — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — Le même professeur. — Histoire politique de la Suisse depuis la fin du XVIII^{me} siècle jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur STREHLIN. — Inde. Perse. Scandinavie. — Deux heures par semaine.

Beaux-Arts (cours libre et gratuit). — Le même professeur. — Histoire de la peinture en Italie. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : l'Economie politique et son histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation depuis l'ère chrétienne. — Deux heures par semaine.

Archéologie. — M. le professeur DECRUE. — La Grande Grèce et la Sicile hellénique. — Etudes d'art dorique primitif, précédées d'une introduction sur l'archéologie orientale et suivies d'un parallèle avec les antiquités d'Athènes. — Trois heures par semaine.

Epigraphie latine. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Paléographie latine et romane. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Systèmes politiques. — M. le professeur WUARIN. — Le mouvement des idées depuis la Réforme jusqu'en 1830. — Deux heures par semaine.

Questions sociales. — Le même professeur. — La science sociale, étude critique des travaux récents sur la matière. — Une heure par semaine.

Histoire de Genève. — M. Henri FAZY, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. Paul DUPROIX, professeur extraordinaire. — Psychologie appliquée à l'Education. — Deux heures par semaine.

Littérature française (cours libre). — Le même professeur. — Le XVII^{me} et le XVIII^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Législation comparée. — M. le professeur BRIDEL. — Deux heures par semaine (voir le programme de la Faculté de droit).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Langue arabe. — M. le professeur MONTET. — Deux heures par semaine.

Histoire des Styles artistiques (Cours gratuit). — M. André BOURDILLON. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER, licencié ès-lettres. — *Iliade*, chants VI, IX et XVI. — Une heure par semaine.

Langue et littérature anglaises. — M. Robert HARVEY, D^r phil. — Lord Byron, poète. Lecture dramatique en anglais, interprétation en français. Explication grammaticale et littéraire des poèmes de Byron intitulés : *Giaour*, *Corsair*, *Lara* (Ed. Tauchnitz). — Deux heures par semaine.

Institutions grecques. — M. Horace MICHELI, licencié ès-lettres. — Histoire du développement de la démocratie à Athènes depuis Solon jusqu'à la chute des Trente. — Une heure par semaine.

Diction et improvisation (théorie et pratique). — M. Louis MONTCHAL. — Une heure par semaine.

Langue italienne. — M. PARIS. — Etude de la grammaire italienne. Lecture cursive d'auteurs modernes. — Deux heures par semaine.

Littérature italienne. — Le même. — Les premiers siècles de la littérature italienne. — Une heure par semaine.

Langue allemande. — M. PELZER, D^r phil. — *Lessing Mirra von Bartelm.* — Deux heures par semaine.

Littérature allemande. — Le même. — La jeunesse de Goethe. — Deux heures par semaine.

Esthétique expérimentale. — M. SEIPPEL. — Une heure par semaine.

Pédagogie pratique. — M. VOGEL, D^r phil. — Exercices pratiques pédagogiques, appliqués à l'enseignement des langues modernes. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — M. VULLIÉTY, licencié ès-lettres. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Histoire de l'Art. — Le même. — L'art moderne depuis la Renaissance. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André OLTRAMARE. — Juvénal, *Satires*. Commodien, *Instructions*, etc. Cicéron, *Philippiques*, I et II. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Genre didactique, poèmes, épitres, fables. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Strabon, *Extraits des dix premiers livres* (Prolégomènes. Espagne. Italie. Grèce). — Aristophane, *la Paix*. (Programme de la licence.) — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. Éléments de la critique conjecturale. — Deux heures par semaine.

Littérature française et Littérature comparée. — M. le professeur ROB. — Histoire générale de la littérature française et de ses rapports avec les littératures voisines. Renaissance et Réforme. — Trois heures par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — La littérature française sous Louis-Philippe. — Deux heures par semaine.

Exercices littéraires. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Les temps modernes. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Recherches sur l'histoire littéraire, religieuse et politique de Genève et des contrées voisines (cours libre). — Le même professeur. — *Privatissimum*.

Littérature allemande. — M. Bernard BOUVIER. — Goethe et Schiller. Vieillesse de Goethe. 1794-1832. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs allemands. — Le même professeur. — Le *Volksbuch* du Dr Faust. — Deux heures par semaine.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Etudes de mythologie comparée. La linguistique appliquée à la mythologie. — Deux heures par semaine.

Philosophie morale. — M. le professeur GOURD. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — Histoire de l'Europe pendant la seconde moitié du XVI^m siècle. — Trois heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même professeur. — La philosophie de l'histoire depuis la fin du XVIII^m siècle jusqu'à nos jours. — Examen critique de la théorie du progrès. — Trois heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : De la population. Répartition des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (partie théorique). — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Science des finances : le crédit public. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation avant l'ère chrétienne. La Grèce et Rome. — Deux heures par semaine.

Systèmes politiques. — M. le professeur WUARIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Questions actuelles. — Le même professeur. — La question ouvrière dans les pays anglo-saxons. — Une heure par semaine.

Histoire de Genève. — M. Henri FAZY, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. Paul DUPROIX, professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Littérature française (cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Langue arabe. — M. le professeur MONTET. — Deux heures par semaine.

Histoire des styles artistiques (cours gratuit). — M. André BOURDILLON. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER, licencié ès-lettres. — *Odyssée*, chants VI et X. — Une heure par semaine.

Institutions grecques. — M. HORACE MICHELI. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Diction et improvisation (théorie et pratique). — M. Louis MONTCHAL. — Une heure par semaine.

Langue italienne. — M. PARIS. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Littérature italienne. — M. PARIS. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Langue allemande. — M. PELTZER, Dr phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Littérature allemande. — Le même. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Pédagogie pratique. — M. VOGEL, Dr phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — M. VULLIÉTY, licencié ès lettres. — Programme de la licence. — Une heure par semaine.

Histoire de l'art. — Le même. — L'art moderne depuis la Renaissance. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. WIEDE, Dr phil. — — Une heure par semaine.

Faculté de droit

M. le professeur Alfred MARTIN, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Histoire générale et philosophique du droit dans l'antiquité et spécialement à Rome. — M. le professeur BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit public. — M. le professeur GENTET. — 1. L'Etat. 2. La Constitution. 3. Le Gouvernement. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil (livre III). Contrats et obligations. Dispositions générales. Preuve des obligations. Engagements qui se forment sans convention. Vente. Echange. Louage. Prêt. Dépôt. Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Etude spéciale de la loi sur la capacité civile et du code fédéral des obligations. — Deux heures par semaine.

Procédure civile. — M. le professeur GAUTIER. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. X., suppléant de M. le professeur, RICHARD. — Introduction historique. Etude en droit français, fédéral, allemand et italien des sujets suivants : actes de com-

merce; commerçants et leurs obligations spéciales; auxiliaires; registre du commerce; juridiction commerciale et compétences preuves; livres de commerce; dispositions générales sur les contrats commerciaux; achats et ventes; bourses et leurs opérations; agents de change et courtiers. — Trois heures par semaine.

Eléments de droit civil. — M. le professeur BRIDEL. — Préliminaires. Droit des personnes. Droits réels. Droit de famille. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Introduction. Histoire comparée des législations de l'occident, et géographie juridique. Vues générales sur la législation et la codification. — Deux heures par semaine.

Droit civil comparé des cantons suisses (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Pandectes. — M. le professeur ERMAN. — Droit romain des obligations. — Deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. le professeur GOSSE. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Eléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

Exercices de plaidoirie devant un jury de la Faculté.

Des conférences pourront être organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire générale et philosophique du droit dans les temps modernes. — M. le professeur BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit public. — M. le professeur GENTET. — 3. Le Gouvernement (suite). Constitution fédérale. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code civil (livre III). Suite des contrats. Contrats aléatoires. Mandat. Cautionnement. Transaction. Nantissement. Privilèges et hypothèques. Prescription. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Suite et fin du cours d'hiver. Code des obligations. Lois fédérales. — Deux heures par semaine.

Procédure civile. — M. le professeur GAUTIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. X., suppléant de M. le professeur RICHARD. — Etude en droit français, fédéral, allemand et italien des banques et de leurs opérations. Compte-courant. Lettre de change. Billets à ordre. Chèque. Assurances (incendie, transport, vie, accidents, etc.). — Trois heures par semaine.

Eléments de droit civil. — M. le professeur BRIDEL. — Droit de succession, Droit des obligations (partie générale). — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Du mariage et de la filiation d'après les principales législations modernes. — Deux heures par semaine.

Pandectes. — M. le professeur ERMAN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Economie politique. — M. F. WIEDE, Docteur ès-sciences politiques. — Une heure par semaine.

Faculté de Théologie

M. le professeur Hugues OLTRAMARE, doyen

SEMESTRE D'HIVER

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le professeur Hugues OLTRAMARE. — Interprétation du Livre des Actes des Apôtres. — Prolégomènes d'Herméneutique. — Cinq heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testa-

ment (cours libre). — Le même professeur. — Seconde épître de St-Paul aux Corinthiens. — Une heure par semaine.

Dogmatique. — M. le professeur BOUVIER. — Introduction. Théologie. Anthropologie. Christologie, Sotériologie. — Quatre heures par semaine.

Théologie pratique. — M. le professeur COUGNARD. — L'Eglise, son organisation, sa discipline. Le culte et les sacrements. Le pasteur et le pastorat. Rapports de l'Eglise et de l'Etat. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Eglise, du milieu du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e. — Quatre heures par semaine.

Notions de droit ecclésiastique suisse et français (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONTET. — Ecclésiaste. Jérémie. Deux heures par semaine.

Introduction aux livres historiques, poétiques et prophétiques de l'Ancien Testament. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du livre de Josué. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Division supérieure: *Luther*. Von der babyl. Gefangenschaft der Kirche. *Lipsius*: Hauptpunkte der Glaubenslehre. — Deux heures par semaine. — Division inférieure: deux heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Chant religieux. — M. le pasteur H. RÖHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

Interprétation philologique des Évangiles. — M. le pasteur CHALUMEAU. — Deux heures par semaine.

Vie de Jésus. — M. le pasteur PORRET. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le professeur HUGUES OLTRAMARE. — Introduction aux livres du Nouveau Testament. — Cinq heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament (cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Dogmatique. — M. le professeur BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Ecclésiologie. Eschatologie. — Quatre heures par semaine.

Théologie pratique. — M. le professeur COUGNARD. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Eglise pendant le XIX^e siècle. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONTET. — Esdras et Néhémie. — Deux heures par semaine.

Introduction à l'Ancien Testament. — Le même professeur. — Histoire de la langue, du canon, du texte et des versions. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Trois heures par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Chants religieux. — M. le pasteur H. RÖHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

Interprétation philologique des Evangiles. — M. le pasteur CHALUMEAU. — Deux heures par semaine.

Vie de Jésus. — M. le pasteur PORRET. — Deux heures par semaine.

Faculté de Médecine

M. le professeur LASKOWSKI, doyen

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Anatomie générale. — Appareil de la Locomotion (ostéologie, arthrologie, myologie). — Six heures par semaine. — Conférences et exercices pratiques de dissection tous les jours (de 8 heures du matin à 6 heures du soir).

Anatomie et physiologie pathologiques générales. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours d'autopsies et démonstrations pathologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie générale des tissus. — Deux heures par semaine.

Embryologie. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Deuxième partie : partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie. Nutrition, sécrétion, respiration. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Maladies infectieuses. — Maladies du système nerveux. — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales de l'abdomen. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Clinique et polyclinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et polyclinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'accouchement. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Cours théorique de gynécologie. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Modifications de la nutrition et de la température animale. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le professeur Vincent. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le professeur Gosse. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le professeur BRUN. — Drogues simples et médicaments composés. Remèdes nouveaux, leur valeur et leur emploi. Produits médico-chimiques. Formules officinales et magistrales. — Deux heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie. — Le même professeur. (Voir faculté des Sciences).

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Polyclinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur VULLIET.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le Dr Aug. REVERDIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le Dr H. OLMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Clinique ophthalmologique. — M. le Dr BARDE. — Deux heures par semaine.

Ophthalmoscopie théorique et pratique. — Le même. — Une heure par semaine.

Ophthalmologie. — M. le Dr HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique ophthalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le Dr CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de gynécologie. — M. le Dr JENTZER. — Trois heures par semaine.

Maladies cérébrales et moroses. — M. le Dr LADAME. — Deux heures par semaine.

Maladies des enfants. — M. le Dr Ed. MARTIN. — Une heure par semaine (ce cours sera fait à la maison des enfants malades, chemin Gourgas).

Climatothérapie et balnéothérapie de la phthisie pulmonaire. — M. le Dr H. DE LA HARPE. — Une heure par semaine.

Des empoisonnements au point de vue médico-légal. — M. le Dr L^s MÉGEVAND. — Une heure par semaine.

La chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le Dr Paul BINET. — Une heure par semaine.

Cours élémentaire de physiologie. — M. le Dr GIRARD. — Chaleur animale, muscles et système nerveux. — Deux heures par semaine.

Cours théorique et pratique de chirurgie générale. — M. le Dr KUMMER. — Asepsie du malade, de l'opérateur et de la salle d'opérations. — Réparation des objets de pansement. — Méthode de traitement des plaies. — Anesthésie générale et locale. — Méthodes d'examen chirurgical. — Une heure par semaine.

Médecine pratique. — M. le Dr LADÉ. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Appareil circulatoire. — L'encéphale et le système nerveux. — Six heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours pratique d'histologie pathologique. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur, tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales — Le même professeur. — Tous les jours.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Première partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Pathologie interne. M. le professeur d'ESPINE. — Deux heures par semaine.

Cours pratique sur les maladies de l'enfance (cours libre). Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L., REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Clinique et polyclinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et polyclinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Cours d'opérations gynécologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Métaux et métaux. — Art de formuler. — Trois heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Polyclinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur VULLIET.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le Dr Aug. REVERDIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le Dr H. OLTRAMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Ophthalmoscopie théorique et pratique. — M. le Dr BARDE. — Cours d'ophtalmoscopie. — Une heure par semaine.

Clinique ophtalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — M. le Dr HALTENHOFF. — Une heure par semaine.

Clinique ophtalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Des taches au point de vue médico-légal. — M. le Dr L^s MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le Dr CORDÈS. — Une heure par semaine.

Répétitoire d'accouchements. — M. le Dr JENTZER. — Trois heures par semaine.

Maladies de la moëlle épinière. — M. le Dr LADAME. — Deux heures par semaine.

Maladies des enfants. — M. le Dr Ed. MARTIN. — Une heure par semaine.

Cours élémentaire de physiologie. — M. le Dr GIRARD. — Digestion, nutrition, absorption, sécrétions, respiration et circulation. — Deux heures par semaine.

Fractures et luxations. — M. le Dr KUMMER. — Une heure par semaine.

Médecine pratique. — M. le Dr LADÉ. — Deux heures par semaine.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit, Théologie et Médecine peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 h. à midi et de 4 h. à 6 h.

Sont accessibles, en outre, aux élèves de l'Université : L'*École de gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, et, à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

—————

Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau de renseignements éducatifs, 5, quai du Mont-Blanc.

—•••••

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

—————

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grade.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs.

Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Conditions d'immatriculation.

1° Sciences et lettres.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté des Sciences et dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des Sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

2° Droit.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève ;

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève ;

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

3° Théologie.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève ;

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève ;

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

En outre, les personnes qui fournissent la preuve qu'elles ont étudié durant un semestre au moins, comme étudiants réguliers, dans la Faculté de Théologie d'une autre Université, peuvent être immatriculées dans la Faculté de Théologie. Toutefois cette inscription ne leur donne pas le droit de postuler

des grades, si elles ne satisfont pas aux conditions d'admission énoncées ci-dessus.

4° Médecine.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des Sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève ;

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. — Pour subir les *examens fédéraux de médecine*, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.

En outre, les personnes qui fournissent la preuve qu'elles ont étudié durant un semestre au moins, comme étudiants réguliers dans la Faculté de Médecine d'une autre Université, peuvent être immatriculées dans la Faculté de Médecine. Toutefois cette inscription ne leur donne pas le droit de postuler des grades, si elles ne satisfont pas aux conditions d'admission énoncées ci-dessus.

Dispositions financières.

Les rétributions ainsi que les droits universitaires pour les grades sont perçus par le Secrétaire-Caissier de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de fr. 20. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 4 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 fr.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et les auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement

aux étudiants et aux auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant, et si celle-ci n'est pas domiciliée dans le Canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'Etat sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; en droit ; en théologie. Diplôme de chimiste.

3° Docteur ès lettres ; ès sciences ; en droit ; en théologie et en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licenciés en droit et en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens de doctorat et du diplôme de chimiste se font sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent

en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Secrétaire-Caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

Caisse de subsides pour les Etudiants

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources d'instruction nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion

MM. X.

ADOR, Gustave, Conseiller d'Etat.

GOSSE, H.-G., prof.

OLTRAMARE, Hugues, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

RAISIN, Frédéric, avocat.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY, pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY, pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — HENTSCH, } pour prix dans la Faculté des
4. — DISDIER, } Lettres.
5. — AMIEL, } pour prix dans la Faculté de
6. — STOLIPINE, } Droit.
7. — BELLOT, } pour prix dans
8. — DES ARTS, } la Fac. de Méd.
9. — BIZOT, } pour prix dans
10. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, } la Fac. de Méd.
11. LA CAISSE DU SÉNAT, destinée aux dépenses de ce Corps.

PRIX UNIVERSITAIRES

Les prix offerts pour l'année 1890 sont délivrés dans une séance publique au commencement de janvier 1891. (Ces prix ont déjà été annoncés dans le programme 1889-1890.)

Les prix pour l'année 1891 seront délivrés au mois de janvier 1892.

FACULTÉ DES SCIENCES

Année 1890

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences, depuis six ans au plus (depuis le mois de juin).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre (1).

PRIX D'ENCOURAGEMENT

La Faculté des Sciences décernera, s'il y a lieu, des récompenses dont la valeur ne pourra excéder *cent francs*, pour des travaux ayant trait aux sciences physiques et naturelles.

Sont admis à concourir les étudiants qui ont été immatriculés dans la Faculté dans l'année universitaire qui précède le mois où les manuscrits doivent être remis, et les auditeurs qui ont suivi au moins trois cours de sciences pendant cette année.

Les manuscrits doivent être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre.

Année 1891

Les mêmes prix, aux mêmes conditions.

(1) Les dates sans indication de l'année se rapportent à l'année du prix.

Prix offert par M. de Stolipine.

L'Université décerne un prix de *sept cent cinquante francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Monologue zoologique et anatomique d'une espèce ou d'un groupe appartenant à la faune du Léman.

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les étudiants de l'Université de Genève qui ont été immatriculés pendant l'un des quatre semestres qui précèdent le terme du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur avant le 1^{er} octobre 1891.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Le mémoire couronné est déposé à la Bibliothèque publique. L'auteur conserve la propriété de son œuvre et a, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DES LETTRES

Année 1890

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

La Faculté avait offert un prix de *deux mille francs* sur la question :

Les conséquences du déterminisme.

et un prix de *mille francs* sur un sujet d'histoire.

Le terme du concours était fixé au 15 juin.

Année 1891

1. Prix de Philosophie (dit prix Humbert).

L'Université décernera un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Etude critique des différentes théories modernes sur la mémoire.

2. Prix d'Histoire (dit prix Ador).

L'Université décernera un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet historique, qui sera pris, au choix des aspirants, soit dans l'histoire d'Italie pendant la première moitié du XVI^me siècle, soit dans l'histoire de la Suisse au XVIII^me siècle.

3. Prix de Philosophie morale (dit prix Disdier).

L'Université décernera un prix de *deux mille* francs et deux accessits de *mille* francs aux auteurs des meilleurs mémoires sur le sujet suivant :

Le fondement de la morale sociale.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans (prix Humbert et Ador) et de moins de 30 ans (prix Disdier);

2^o Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1891 pour les prix Ador et Humbert, et avant le 15 juin 1892 pour le prix Disdier.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel.)

Année 1890

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1891, un prix de *deux mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie ou d'histoire de la philosophie, dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de 30 ans, qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres; ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre 25 exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté; le montant du prix ne sera remis qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1891.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés à M. le Doyen de la Faculté des lettres avant le 15 octobre 1890.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

Année 1890

La Faculté des Lettres décernera un prix de littérature dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *trois cents* francs.

Sont admis à concourir :

1° Les bacheliers ès lettres qui auront obtenu leur grade depuis deux ans, à partir du mois de juin.

2° Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des lettres, et les auditeurs âgés de 18 à 25 ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrits à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} novembre.

Année 1891

Le même prix aux mêmes conditions.

PRIX DES SCIENCES POLITIQUES

(Offerts par M. de Stolipine.)

Année 1891

I

L'Université décernera un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Mallet-Du Pan et la Révolution française.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX.

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les

étrangers, âgés de moins de 30 ans, qui ont été immatriculés pendant deux semestres au moins dans l'Université.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur avant le 1^{er} octobre 1891.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Le mémoire couronné est déposé à la Bibliothèque publique. L'auteur conserve la propriété de son œuvre et a, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

II

L'Université décernera un prix de *sept cent cinquante francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Etude critique de la théorie sociologique de Herbert Spencer.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les étudiants de l'Université de Genève qui ont été immatriculés pendant l'un des quatre semestres qui précèdent le terme du concours.

ART. 2, 3 et 4 (comme ci-dessus).

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des pasteurs avec l'aide de donateurs.

a) PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

Prix de douze cents francs.

Question proposée :

Le Socialisme chrétien au sein du Protestantisme contemporain. Etude historique et critique.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 septembre 1891. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de chaque année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les gradués en théologie ayant étudié au moins deux ans dans la Faculté.

b) CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question deux cents francs.

1. *Etude exégétique de Luc, IX. 51 à XVIII. 34. (Voyage dit intercalaire.)*

2. *La doctrine de la Sainte-Cène chez Calvin.*

3. *Le rôle de l'Eglise de Genève pendant la Révolution genevoise de 1789 à 1802.*

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1891. Le rapport aura lieu au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

Année 1890

La Faculté décernera un prix de *trois cents* francs au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1° Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales ou un examen jugé équivalent par la Faculté.

2° Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

3° Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant l'expiration de la première semaine du semestre d'hiver.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Année 1891

Le même prix aux mêmes conditions.

Prix offert par la Société auxiliaire des Sciences et des Arts

Année 1890

Ce prix, d'une valeur de *mille* francs, sera décerné au commencement de janvier 1891 à l'auteur du meilleur mémoire relatif aux sciences médicales.

Seront admis à concourir :

1° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis trois ans au plus ;

2° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève depuis deux semestres au moins ;

3° Les médecins patentés en Suisse depuis trois ans au plus (1) ayant fait au moins deux ans d'études dans la Faculté de Médecine de Genève.

Les mémoires manuscrits devront être remis avant le 31 octobre 1890 au Doyen de la Faculté de Médecine qui les soumettra à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'était jugé digne de l'obtenir.

Année 1891

Le même prix aux mêmes conditions.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

C. GRÆBE, Recteur.

Le présent programme est approuvé pour l'année 1890-1891.

Genève, le 14 juillet 1890.

Le Conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique,

Eugène RICHARD.

(1) A partir de juillet 1887.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

- MM. Barde, Corraterie, 16, Genève.
Binet, Paul, Corraterie, 16.
Bourdillon, A., Bourg-de-Four, 9.
Bouvier, square de Contamines, 2, Genève.
Bouvier, Bernard, Florissant, 2.
Bridel, Louis, rue de Candolle, 24.
Brocher, Henri, rue Bellot, 9, Genève.
Brun, quai des Bergues, 1, Genève.
Cailler, C., rue du Rhône, 56.
Chaix, Emile, chemin du Mail, 22.
Chalumeau, F., rue des Alpes, 3.
Chantre, A., rue Diday, 10, Genève.
Chodat, Robert, boulevard de Plainpalais, 11.
Cordès, rue Bellot, 12, Genève.
Cognard, place du Rond-Point, 7, Plainpalais.
Courvoisier, H., chemin des Terrassiers, 12.
Decrue, F., rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
De la Harpe, E., Lausanne.
D'Espine, rue Beauregard, 6, Genève.
Duparc, Louis, Carouge.
Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais.
Erman, H., Lausanne.
Eternod, Acacias.
Favon, Georges, rue du Rhône, 52.
Fazy, H., boulevard Helvétique, 24.
Flournoy, Théodore, Florissant.
Frutiger, G., chemin Boissière, 5.
Galopin, Ch., Corraterie, 6, Genève.

Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
Gautier, Raoul, place Saint-Antoine, 22.
Gentet, Molard, 4, Genève.
Girard, Henri, Corraterie, 8.
Gosse, rue des Chaudronniers, 7, Genève.
Gouré, J.-J., boulevard Helvétique, 19, Genève.
Græbe, Charles, rue de Candolle, 11, Genève.
Haltenhoff, Georges, Corraterie, 20.
Harvey, rue Calvin, 10, Genève.
Jaquemot, L., boulevard des Philosophes, 34.
Jaquet, Maurice, route de Carouge, 1.
Jentzer, chemin du Mail, 20, Plainpalais.
Julliard, Paul, route de la Cluse, 29.
Julliard, G., avenue Marc-Monnier, Champel.
Kummer, Ernest, Corraterie, 8.
Ladame, Corraterie, Genève.
Ladé, J.-A., rue Verdaine, 13.
Laskowsky, S., boulevard des Philosophes, 40.
Leboulleux, rue du Cloître, Genève.
Le Royer, A., square de Contamines, 2.
Lévy, S., boulevard James-Fazy, 18.
Martin-Le Fort, Alfred, rue de la Cité, 22, Genève.
Martin, Edouard, chemin de Malagnou, 1.
Mégevand, Louis, Carouge.
Micheli, Horace, Landecy.
Monnier, Denis, rue des Grottes, 28, Genève.
Montchal, L., rue des Granges, Genève.
Montet, E., villa des Grottes, Genève.
Nicole, rue de Candolle, 16, Genève.
Olivet, M., maison de l'Horloge, Molard, Genève.
Olivier, Ed., rue de Candolle, 16.
Oltramare, André, chemin Vignier, Plainpalais.
Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
Oltramare, Hugues, place Bourg-de-Four, 24, Genève.
Oltramare, H., Dr, rue de la Corraterie, 11, Genève.
Paris, J., rue St-Léger, 6.
Peltzer, Dr, Morillon, Genève.
Pictet, Amé, cours des Bastions, 16, Genève.
Porret, A., Délices, 45.
Prévost, rue de l'Athénée, 7, Genève.
Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43, Genève.
Reverdin, Aug., rue du Général-Dufour, 15, Genève.
Revilliod, rue du Mont-de-Sion, 14, Genève.
Richard, E., place Bel-Air, 2, Genève.

Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4, Genève.
Rod, E., Crêts de Champel, 39, Plainpalais.
Seippel, P., chemin des Contamines, 4.
Rœhrich, H., Fort-Barreau, 23, Genève.
Schiff, chemin du Mail, 16.
Soret, Charles, place Saint-Antoine, 22, Genève.
Strœhlin, Champel, Plainpalais.
Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.
Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève.
Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.
Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
Vogt, Carl, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.
Vulliét, H., Fondation Rothschild.
Wertheimer, rue Neuve-St-Léger, 8, Genève.
Wiede, F., hôtel Beau-Rivage, Nyon.
Wuarin, L., rue de Candolle, 24.
Yung, Émile, rue de Chantepoulet, 5, Genève.
Zahn, chemin de la Roseraie, 2, Plainpalais.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Demont, L., Bourg-de-Four, 32.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures pendant les quinze premiers jours de chaque semestre ; de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et de 2 à 4 heures pendant le reste du semestre.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.
